

Les dates à retenir

Pour tous les détails sur les activités virtuelles
ocpm.qc.ca/mil-montreal

Pour connaître toutes les façons de participer, par écrit ou par téléphone, appelez-nous : **514 872-8510**

Informez-vous



2 septembre 2021, 19 h - en direct
Séance d'information virtuelle

Présentation de la démarche de consultation et des vidéos d'information préparées par la Ville, l'UdeM et le CSSMB

La webdiffusion sera disponible en différé.
Faites-nous parvenir vos questions avant le 13 septembre.



16 septembre 2021, 19 h - en direct
Séance de questions et réponses

Première partie

Écoutez les réponses aux questions reçues d'avance et posez des questions en direct par téléphone. Le numéro apparaîtra à l'écran.

Deuxième partie

Posez des questions supplémentaires en direct par téléphone. Le numéro apparaîtra à l'écran.

Donnez votre opinion



17 septembre au 24 octobre
En ligne, par la poste ou par message téléphonique

14 octobre : date limite d'inscription afin de prendre rendez-vous pour présenter devant les commissaires et envoyer une opinion écrite en soutien à la présentation. Appelez au 514 872-8510.



À partir du 19 octobre
Séances virtuelles d'audition des opinions avec les commissaires
Des séances en personne pourraient être ajoutées si les consignes sanitaires le permettent.

Consultation publique MIL Montréal



Consultation
publique
à distance

Participez en
ligne, par la poste
ou par téléphone



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca/mil-montreal

Démarche COVID-19

Cette consultation met de l'avant une démarche adaptée qui respecte les consignes gouvernementales en vigueur, tout en permettant des conditions d'accessibilité qui favorisent l'expression de tous les points de vue. Pour plus d'information, appelez-nous : 514 872-8510.

Participez à la consultation à distance!

- 1** Consultez la documentation en ligne.
- 2** Visionnez la séance d'information virtuelle (en direct ou en différé).
- 3** Envoyez-nous vos questions par écrit à l'avance ou posez-les en direct, par téléphone, lors de la séance de questions et réponses.
- 4** Visionnez la séance de questions et réponses avec les représentants de la Ville, l'Université de Montréal et le CSSMB (en direct ou en différé).
- 5** Donnez votre opinion par écrit, par téléphone, sur notre site Web ou lors des séances virtuelles avec les commissaires.

Information :
ocpm.qc.ca/mil-montreal

Vous ne pouvez pas participer à la consultation virtuelle?

Appelez-nous, nous vous proposerons des manières de participer, par écrit ou par téléphone.

514 872-8510

En septembre
Demandez la trousse postale (documentation imprimée et enveloppe-réponse affranchie).

17 septembre au 24 octobre
Donnez votre opinion par écrit ou par téléphone au 1 833 215-9314.

How to participate in English?

While consultations are mostly conducted in French, all participants are welcome to express themselves, ask questions or submit their opinion in English.

For this specific consultation, no English documents were provided either by the City or by the promoters. The OCPM will only provide a translation of the participation tool, used to submit an opinion, available online and included in the postal kit.

If you need help or to order the postal kit, call 514 872-8510.

Sur quoi porte la consultation?

L'école primaire et le parc de quartier

Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) prévoit la construction d'une nouvelle école primaire sur un lot actuellement vacant, compris entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, l'avenue Dollard et l'avenue Wiseman. L'école accueillerait jusqu'à 652 élèves et l'ouverture serait prévue pour la rentrée scolaire 2024. Sur le terrain adjacent à l'école, un parc serait aménagé afin de pouvoir servir aux élèves durant les récréations. En contrepartie, le CSSMB prévoit que certains espaces de la nouvelle école primaire puissent être utilisés par les citoyens.



Source : CSSMB, Leclerc Architecture

Le pavillon de l'Université de Montréal (UdeM)

L'UdeM souhaite réaliser un projet à l'intersection des avenues Thérèse-Lavoie-Roux et Durocher, nommé « Centre d'innovation en intelligence numérique » dont le rez-de-chaussée serait occupé par des commerces. L'université souhaite construire un bâtiment remarquable. Il offrirait un encadrement et une animation pour les nouveaux espaces publics aménagés par la Ville de Montréal en plus de contenir une végétalisation importante. Ces aménagements se veulent confortables pour les piétons et les cyclistes.



Source : Direction des immeubles de l'UdeM

Le secteur Atlantic

Le secteur Atlantic est un ancien secteur industriel qui correspond aujourd'hui à la zone C-12 du règlement 06-069. Le redéveloppement de l'ancienne gare de triage et le prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux jusqu'à l'avenue du Parc ont permis de désenclaver le secteur Atlantic et d'accélérer sa transformation en milieu mixte résidentiel et de bureau. Le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement permettrait plus de souplesse à l'arrondissement d'Outremont pour poursuivre le développement du secteur.



Source : Arrondissement Outremont

Donnez votre avis sur :

- Le projet d'école primaire et le parc de quartier adjacent
- Le partage de la cour d'école et du parc
- Le nouveau pavillon de l'UdeM
- L'intégration des deux nouveaux bâtiments dans le campus MIL
- Le retrait du secteur Atlantic du territoire assujéti au règlement

Carte du secteur



1. École primaire ; 2. Centre d'innovation de l'Université de Montréal ; 3. Secteur Atlantic

Source : Ville de Montréal

Le contexte réglementaire de la consultation

Ces projets nécessiteraient des modifications au règlement 06-069.

- Pour ce qui est de l'école primaire, autoriser l'usage nécessaire et modifier les paramètres relatifs à la hauteur et au stationnement.
- Déplacer la zone de stationnement du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont afin d'implanter le parc et la cour d'école.
- Pour le pavillon de l'UdeM, augmenter le coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 2 à 4 et le pourcentage d'occupation du sol maximal de 50 % à 65 %.
- Retirer le secteur Atlantic du territoire d'application du règlement.

